

FS/CSAM

25 mai 2023

Liminaire



finances
Solidaires

ENFIN !

LA MISE EN PLACE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE (FS)

Rappel : la loi de la transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a modifié profondément le cadre du dialogue social avec la mise en œuvre des nouvelles instances, à la suite des élections professionnelles, au 1^{er} janvier 2023. Le Comité social d'administration (CSA) remplaçant le comité technique ; la formation spécialisée qui lui est adossée remplace elle le CHSCT. Il s'agissait donc aujourd'hui, de la première réunion qui avait pour but l'élaboration du règlement intérieur de la FS ministérielle (en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail) et l'élection du secrétaire (côté syndical) de cette instance.

Déclaration Solidaires Finances

La première formation spécialisée ministérielle s'est réunie le 25 mai 2023. Quatre ans après le passage de la loi de la destruction de la Fonction publique, pour une mise en œuvre des nouvelles instances au 1^{er} janvier 2023, nous pouvons saluer le ministère de pouvoir aborder le sujet du règlement intérieur 5 mois après pour une mise en œuvre effective dans les CSAL au mieux en septembre 2023. La neutralisation du dialogue social en cette période de conflits autour de la réforme des retraites n'excuse pas l'impréparation totale de la DGAFP sur le sujet.

Conseil médical

D'ailleurs, il est intéressant de noter que pour les bases de données sociales qui devaient être accessibles aux représentants du personnel dès le 1^{er} janvier 2023, la DGAFP ne semble pas s'offusquer que dans les faits nous les aurons au mieux au 1^{er} janvier 2024. En revanche sortir à la hâte une foire aux questions (FAQ) pour préciser les modalités de désignation des représentants du personnel en conseil médical, cela ne semble pas gênant. Nous sommes heureux d'apprendre qu'une FAQ puisse revêtir un caractère normatif... De plus cette dernière est sortie en avril sans concertation pour une application immédiate d'un dispositif mal construit et en totale déconnexion de la réalité des différentes directions, qui générera plus de difficultés qu'il n'en résoudra.

Au-delà de cette dérision, **Solidaires Finances** marque son mécontentement que nous avons appuyé à travers le courrier interfédéral qui vous a été adressé. Ce qui se joue c'est la défense des agent.es sur des sujets sensibles que sont la santé au travail. Le dispositif est un non-sens total. Alors que cette réforme des instances médicales aurait pu être une occasion de parfaire le système de prise en charge des atteintes du fait du travail.

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

Solidaires
DOUANES

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires finances

I.D.D.
Solidaires

Événements graves

L'actualité récente nous montre à quel point l'agent public peut devenir une cible. **Solidaires Finances** ne peut décorréliser ces phénomènes des politiques publiques successives qui sont venues mettre à mal nos missions de service public. Les réformes successives, les suppressions massives d'emploi, la dématérialisation ne sont pas sans participer à la dégradation des conditions de travail des agent.es. Un service public qui se dégrade nécessairement pour les usager.es place l'agent.e en ligne de mire de leur mécontentement.

Télétravail

Solidaires Finances rappelle sa vigilance quant aux effets d'un déploiement massif du télétravail. Nous l'avons déjà largement explicité lors de l'accord cadre ministériel. Tout d'abord, les enjeux bâtimentaires sont forts. La circulaire sortie par la première ministre encore une fois sans concertation nous inquiète au plus haut point : diminution de nombre de mètres carrés par agent.es et par bureau, mise en place de flesk desk et autres démarches innovantes. Derrière un affichage de modernité et d'attractivité, bien souvent, il y a urgence à repenser les questions bâtimentaires en fonction des agent.es qui les occupent et pas juste pour faire des économies.

Solidaires Finances attend toujours le bilan sur le déploiement du télétravail. Comment le budget de 3 millions de l'accord cadre a-t-il été mobilisé ? Que deviennent les référents télétravail ? Quel accompagnement ? Quelle formation ? Quant à la diffusion des documents Anact sur le bilan organisationnel, si elle a été faite, elle a été très discrète ! »

Solidaires Finances tient à rappeler les principes de volontariat et de réversibilité qui ont été actés dans le cadre du protocole ministériel signé. Il ne faut pas que le télétravail soit parfois des motifs réfutables et inacceptables devienne un moyen d'entraîner une flexibilité des organisations de travail.

Éco-responsabilité

Sur le sujet de l'éco-responsabilité, là aussi, le cœur de la question n'est pas seulement de faire des économies ! Les réductions d'émissions de gaz à effet de serre sont l'urgence de notre monde de demain et d'un demain qui se rapproche de plus en plus. Les BEGES qui ont été faits dans chaque direction du ministère doivent être communiquées aux OS et pas seulement les préconisations qui en découlent. Typique d'un non-dialogue social : présenter les solutions aux organisations syndicales sans leur avoir donné les éléments de compréhension de celles-ci. Qui dit que nous arriverions aux mêmes conclusions après lecture de ces BEGES que l'administration ? Peut-être que **Solidaires Finances** choisirait d'autres actions que la diminution de la température des bureaux à 19° dont pâtissent les agent.es. Et que nous mettrions l'accent sur la nécessaire diminution des déplacements incongrus des cabinets en avion pour des petites distances ? Ou bien sur une réflexion plus approfondie sur l'isolation des bâtiments ? Peut-être, on ne sait pas puisque nous n'avons pas les bilans !

Solidaires Finances rappelle son attachement à une politique ministérielle en santé sécurité et conditions de travail d'envergure. Les sujets sont nombreux et d'importance cruciale pour les agents et agentes du ministère et sont largement exprimés dans le cadre de l'observatoire interne du ministère. Pour l'instant les mesures prises et déclinaisons nous laissent sceptiques quant à la réelle volonté du gouvernement et du ministère d'un dialogue social de qualité. **Solidaires Finances** attend de voir si le ministère engagera les moyens et la place que ces différents sujets méritent. Sur le sujet des droits syndicaux, **Solidaires Finances** ne peut qu'observer l'attitude fermée du ministère et de la DGAFP sur le sujet.